

Protection de la population



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de la protection de la population OFPP

ANALYSE ET PRÉVENTION DES RISQUES, PLANIFICATION, INSTRUCTION, CONDUITE ET INTERVENTION

25 / JUILLET 2016



Davantage qu'une couverture en laine
Assistance aux personnes en quête de protection

Page 7

Conseiller fédéral Guy Parmelin
«La Confédération coordonne et donne des impulsions»

Page 4

Travaux forestiers

Priorité absolue à la sécurité

Page 20

Suisse orientale

10 ans d'existence du groupe de lutte contre les épizooties

Page 22

Croix-Rouge suisse

150^e anniversaire

Page 28

www.protopop.ch



ÉDITORIAL	3
.....	
PERSONNALITÉ	
«La Confédération coordonne et donne des impulsions»	4
Dans l'interview, le conseiller fédéral Guy Parmelin explique qu'il faudrait toujours analyser soigneusement le recours à de nouvelles technologies. Les ressources étant cependant limitées, la Confédération et les cantons doivent s'accorder sur les projets qu'ils veulent vraiment réaliser.	
.....	
DOSSIER: PRISE EN CHARGE DE PERSONNES EN QUÊTE DE PROTECTION	
De la couverture en laine au soutien psychosocial d'urgence	7
Les préposés à l'assistance engagés par la protection civile accueillent des personnes en quête de protection, veillent à leur bien-être et assurent le premier niveau du soutien psychosocial d'urgence.	
.....	
Sans préjugé et dans un cadre humain	10
La Suisse dispose de bonnes structures pour l'hébergement et la prise en charge de requérants d'asile. Au cours des derniers mois, les autorités ont dû toutefois se préparer à une éventuelle aggravation de la situation.	
.....	
Expériences en matière de prise en charge de réfugiés	13
Durant la seconde moitié 2015, le phénomène des réfugiés arrivant en Europe a pris une ampleur dramatique. L'organisation de protection civile schaffhouseoise a dû être engagée pour une période prolongée pour garantir la prise en charge de ces sans-abri.	
.....	
Enseignements tirés de la route des Balkans	16
Conclusions d'un instructeur ayant participé à une mission dans la péninsule balkanique pour le compte de la Direction du développement et de la coopération (DDC).	
.....	
POLITIQUE	19
.....	
INSTRUCTION	20
.....	
COOPÉRATION	22
.....	
NOUVELLES DE L'OFPP	24
.....	
NOUVELLES DES CANTONS	25
.....	
NOUVELLES DES ASSOCIATIONS	28
.....	
SERVICE	30
.....	
POINT FINAL	31
.....	

Couverture: Distribution des repas. L'organisation de protection civile du canton de Schaffhouse lors de son intervention d'assistance en automne 2015.

Chère Lectrice, cher Lecteur,

Les projets d'infrastructure sont généralement axés sur le long terme, à l'image de nos ouvrages de protection qui ont été planifiés et réalisés à l'époque de la guerre froide: pour chaque habitant du pays, une place doit être garantie dans un abri de la protection civile à proximité de son domicile. Aujourd'hui atteint, sauf dans quelques endroits isolés, cet objectif demeure valable. De plus, la Suisse dispose de 2300 constructions protégées utilisées à des fins civiles, telles que postes de commandement, postes d'attente, unités d'hôpital et centres sanitaires protégés.

À l'heure actuelle, un conflit armé qui aurait des répercussions directes sur la Suisse est improbable tout en demeurant possible. La durée de vie des ouvrages de protection est longue et les coûts nécessaires au maintien de leur valeur sont plutôt faibles. Il vaut donc la peine de les conserver. D'autant plus qu'ils peuvent également servir en temps de paix, par exemple comme cantonnements de troupes, dortoirs lors de camps de vacances ou locaux d'association mais également pour héberger des personnes en quête de protection à la suite de catastrophes et lors d'autres situations d'urgence.

«Non seulement les projets d'infrastructure portent sur une longue durée mais ils occasionnent également le plus souvent des coûts massifs.»

Ces derniers mois, de nombreuses personnes venant de pays confrontés à des guerres civiles ont trouvé provisoirement refuge dans des constructions de la protection civile. Lorsque la situation s'aggrave dans le domaine de l'asile, la Suisse peut avoir recours à une infrastructure dont peu d'autres pays disposent.

Non seulement les projets d'infrastructure portent sur une longue durée mais ils occasionnent également le plus souvent des coûts massifs. C'est ce que signale le conseiller fédéral Guy Parmelin dans l'interview publiée dans ce numéro. Je me réjouis du fait qu'à peine arrivé à la tête du DDPS, il a décidé d'attacher une importance prioritaire au maintien de la valeur de Polycom, le réseau radio suisse de sécurité, en soutenant notamment l'intention d'en assurer la disponibilité à moyen et long terme.

Peter Wüthrich

Chef de la Division Infrastructures OFPP



Guy Parmelin, conseiller fédéral, chef du Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)

«La Confédération coordonne et donne des impulsions»

Il faudrait toujours analyser soigneusement le recours à de nouvelles technologies, estime le conseiller fédéral Guy Parmelin dans l'interview qu'il nous a accordée. Mais, les ressources étant limitées, la Confédération et les cantons doivent s'accorder sur les projets qu'ils veulent vraiment réaliser.

Vous êtes devenu le plus haut responsable de la protection de la population en Suisse. Quand en avez-vous pris conscience pour la première fois?

Lorsque j'ai repris le DDPS au début de l'année, je savais déjà que je n'allais pas m'occuper que de la défense. J'ai bien vite dû me plonger dans certains dossiers de la protection de la population, comme la Stratégie 2015+, l'asile ou le maintien de la valeur du réseau Polycom.

Vous êtes-vous déjà penché de près sur le projet de réforme «Stratégie Protection de la population/ Protection civile 2015+»?

Pour le moment, je n'en ai fait qu'un rapide tour d'horizon. Je m'y pencherai plus attentivement lorsque les spécialistes auront livré leurs contributions. Puis nous soumettrons les modifications juridiques qui s'imposent au Conseil fédéral.

Quel rôle l'OFPP doit-il jouer dans la protection de la population?

Les cantons sont les premiers responsables de la protection de la population et de la protection civile. La Confédération assure la coordination et donne des impulsions. Elle a pour tâche de peser les intérêts et de les harmoniser. Les besoins d'Appenzell-Rhodes-Extérieures ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux de Zurich ou Genève. Un projet qui ne tiendrait pas compte de cela n'aurait aucune chance politiquement.

Quelles sont les priorités?

La Confédération a plusieurs grands projets informatiques. Pour le moment, la priorité va au maintien de la valeur de Polycom. C'est une nécessité absolue et les conditions de départ sont claires. Ensuite, on se mettra autour d'une table, avec les cantons, pour déterminer qui fait quoi et comment. Et tout ce qui n'est pas absolument prioritaire sera renvoyé à une date ultérieure.

Les médias réclament de nouveaux canaux pour l'alarme et l'information du public en cas de catastrophe, via internet et des messages sur les smartphones. Qu'en pensez-vous?

Il faut toujours analyser soigneusement le recours aux nouvelles technologies, mais nous devons être très prudents: il y a beaucoup d'idées et de projets, mais les ressources humaines et financières sont limitées. Les dépenses ne se limitent pas aux investissements: il y a aussi des frais d'exploitation. C'est pourquoi il faut commencer par évaluer les besoins. La Confédération et les cantons doivent s'entendre sur ce qui est vraiment nécessaire et définir la répartition des coûts.

Guy Parmelin

Guy Parmelin est conseiller fédéral depuis début 2016 et dirige le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). Avant cela, il a siégé durant douze ans au Conseil national. Le Vaudois a commencé sa carrière politique dans sa commune de Bursins, dont il a été le syndic de 1993 à 1999. Guy Parmelin a aussi été député au Grand Conseil pendant dix ans, et a présidé de 2000 à 2004 la section vaudoise de l'UDC.

Fils de paysan, Guy Parmelin a choisi de faire une formation d'agriculteur après le gymnase. De 1985 à 2015, il a travaillé dans l'exploitation familiale en tant que maître agriculteur et vigneron. À l'armée, il avait le grade de caporal. Âgé de 56 ans, il est marié.



«La Confédération et les cantons doivent s'entendre sur ce qui est vraiment nécessaire et définir la répartition des coûts.»

Dans le domaine de l'informatique et des télécommunications, il y a aussi des synergies avec l'armée.

La remarque est pertinente. Quand on parle d'informatique, et notamment de systèmes d'information, les sommes en jeu sont énormes. Les responsables doivent se mettre autour d'une table et intensifier la collaboration actuelle, ne serait-ce que parce que les ressources sont limitées.

Pour des raisons de sécurité peut-être, les projets sont souvent pilotés par l'armée, mais la protection de la population doit pouvoir utiliser les infrastructures afin d'éviter des doublons. Il est aussi possible que dans certains cas, ce soit la protection de la population qui dirige un projet. La collaboration doit toujours être réglée au début, et pas seulement entre l'armée et la protection de la population.

Un groupe de travail présentera prochainement des propositions pour réformer le système de service obligatoire ...

Le rapport à l'intention du Conseil fédéral est en cours de finalisation. Différentes solutions seront présentées, mais il est clair que le service militaire restera prioritaire. Les

personnes qui ne peuvent pas en effectuer sont en principe incorporées dans la protection civile. Le service civil, quant à lui, est destiné à ceux qui ne peuvent pas faire de service militaire en raison de convictions profondes. Il est inscrit dans la Constitution fédérale et ne devrait pas être remis en question. Certaines règles pourraient cependant être modifiées. Il y aura un débat, qui débouchera sans doute sur des changements.

Quelle est votre opinion personnelle à ce sujet?

Je ne suis pas favorable à un service à la carte. Il ne saurait y avoir de liberté de choix. Nous ne devons pas laisser les effectifs de l'armée subir une érosion parce que certains trouvent plus confortable de faire du service civil. Les jeunes ont des missions à accomplir au nom de l'intérêt général, et dans ce contexte, la défense de notre pays est prioritaire.

Au début de cette année, vous avez justement accepté une tâche d'intérêt général. Quelle fonction vous a le plus occupé jusqu'ici: celle de membre du gouvernement ou celle de chef du DDPS?



«Les jeunes ont des missions à accomplir au nom de l'intérêt général et la défense de notre pays est prioritaire.»

Durant les premiers mois, le plus important pour moi était de prendre en mains le département. Il y avait déjà de nombreux dossiers en cours, auxquels d'autres sont venus d'ajouter. J'ai aussi dû me familiariser avec de nouveaux secteurs, par exemple swisstopo. Parallèlement, je me suis intégré au collège. Les discussions y sont vives, mais l'image du gouvernement vis-à-vis de l'extérieur est très importante: il faut montrer que le Conseil fédéral fonctionne bien. Les décisions prises doivent être défendues collégialement.

Quels traits de votre personnalité aimeriez-vous renforcer dans le cadre de votre charge de conseiller fédéral?

Je suis comme je suis. Je m'adapte bien sûr aux règles du jeu et aux exigences de la charge. Mais je ne vais pas renoncer à ma personnalité, du moins je l'espère. Je ne crois pas que la population souhaite me voir jouer un rôle. Après mon élection, beaucoup de gens m'ont dit: restez comme vous êtes! Je ne vais pas essayer de me défaire de mon accent vaudois, mais j'essaie d'améliorer mon allemand et mon anglais.

Le fait d'être romand et de ne pas avoir fait de carrière d'officier amène-t-il un nouveau point de vue sur le département?

Vous feriez mieux de poser cette question à mes collaborateurs (rire). Un nouveau chef apporte toujours de nouvelles méthodes et une nouvelle manière de fonctionner. Et si en plus il parle une autre langue, cela fait vraiment beaucoup de changements. J'ai aussi amené de nouveaux collaborateurs, comme la secrétaire générale Nathalie Falcone-Goumaz. Au début, il a pu y avoir un peu d'insé-

curité. Mais les changements font partie de la vie. En tout cas, mes premières expériences sont positives.

Qu'est-ce que votre expérience d'agriculteur vous apporte dans vos nouvelles fonctions?

En tant qu'agriculteur, j'étais indépendant, je devais observer le marché, avec toutes les incertitudes que cela implique, et prendre des décisions stratégiques. Maintenant, c'est en tant que chef d'un département fédéral que je prends des décisions et que je donne des impulsions. Et dans ma modeste carrière militaire, j'ai aussi appris à donner des ordres.

C'est seulement après votre maturité que vous avez décidé d'embrasser le métier d'agriculteur. Qu'est-ce qui a motivé votre choix?

Plusieurs choses: mon père avait investi dans une nouvelle ferme, nous avions une assez grande exploitation, avec du bétail laitier, et mon frère s'intéressait davantage à la vigne. En outre, j'avais déjà envie de quitter le gymnase après quinze jours. Mais mes parents m'ont conseillé de passer d'abord ma «matu» avant de choisir ma carrière. J'aurais pu faire des études, mais j'ai opté pour un apprentissage agricole.

Travaillez-vous encore à la ferme familiale?

Non. En tant que conseiller fédéral, j'ai dû remettre mes parts à mon frère. Mais je ne m'interdis pas pour autant d'aller de temps en temps à travers champs voir s'il y a des insectes dans le colza ou si nos céréales poussent bien.

Vous sentez-vous à l'aise sur la scène internationale?

C'est assez particulier: au WEF à Davos, j'ai parfois eu l'impression d'être dans un monde différent. Mais les rencontres bilatérales, comme celles que j'ai eues à la Conférence sur la sécurité de Munich ou, plus récemment, lors d'une visite officielle en Suède, sont très intéressantes. Il faut apprendre l'étiquette. Il y a certains codes diplomatiques à respecter. Le protocole militaire est particulièrement strict. Mais j'ai toujours quelqu'un pour m'aider. C'est comme un apprentissage: en fait, je suis toujours un apprenti (rire).

Monsieur le Conseiller fédéral, nous vous remercions de cet entretien.

Interview:

Kurt Münger

Chef de la Section Communication, OFPP

Pascal Aebischer

Rédacteur en chef de «Protection de la population», OFPP

Assistance de personnes en quête de protection

De la couverture en laine au soutien psychosocial d'urgence

Les préposés à l'assistance engagés par la protection civile accueillent des personnes en quête de protection, veillent à leur bien-être et assurent le premier niveau du soutien psychosocial d'urgence. Ils acquièrent le gros de leur bagage technique durant l'instruction spécialisée.



Au poste collecteur, les personnes en quête de protection sont accueillies par les préposés à l'assistance qui dirigent vers un poste d'assistance celles qui ne peuvent ni rentrer chez elles ni être hébergées par des proches ou des connaissances.

En cas de catastrophe ou dans une situation d'urgence, les préposés à l'assistance assument la tâche, exigeante, qui consiste à accueillir ces gens, à les héberger, à prendre soin d'eux en pourvoyant à leur nourriture et habillement, en un mot, à veiller à leur bien-être.

Les prestations d'assistance visent en règle générale les personnes indemnes. Celles-ci sont intégrées le plus possible dans toutes les activités afin de favoriser leur indépendance et leur responsabilité.

Du poste collecteur au poste d'assistance

Après un événement, les préposés accueillent les personnes sinistrées à un poste collecteur, qui peut être aménagé dans une grande tente, un lieu abrité ou encore un restaurant, où elles sont aussitôt enregistrées et prises en charge. Elles y restent au plus quelques heures puis seront, si elles ne peuvent pas retourner chez elles ni être logées chez des membres de la parenté ou des connaissances, amenées à un poste d'assistance.

Pouvant être installés notamment dans des constructions de la protection civile ou des salles de gymnastique, les postes d'assistance doivent être opérationnels 24 heures sur 24 pendant plusieurs jours, voire semaines. Une bonne collaboration avec l'organisation logistique de la protection civile est nécessaire pour satisfaire les besoins vitaux, tels que se nourrir, se doucher, laver son linge, etc. Dans le système coordonné de protection de la population, seule la protection civile est en mesure de garantir la prise en charge complète de ces sans-abri passagers, qu'ils soient suisses ou étrangers. Outre l'assistance classique, la protection civile est également chargée, dans ce domaine, d'appuyer les services de sauvetage, par exemple pour l'exploitation d'un poste sanitaire de secours, et, en général, les services de la santé publique.

Une certaine maturité exigée

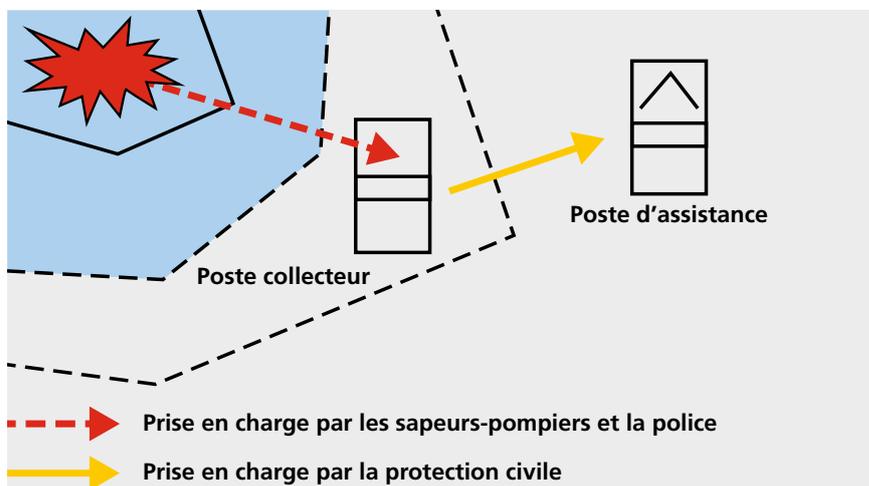
Comme les autres conscrits, un futur préposé à l'assistan-

ce doit se soumettre pendant deux à trois jours à la procédure de recrutement dans un des centres fédéraux ad hoc. Vu le large éventail des interventions possibles, il doit répondre à des exigences relativement élevées: outre une compétence sociale prononcée, le sens de l'organisation et des connaissances linguistiques, la résistance au stress et une certaine maturité doivent également le caractériser. Les candidats à cette fonction sont principalement recrutés parmi les enseignants et autres formateurs, les employés de commerce, le personnel de la santé, les représentants des professions sociales et les étudiants. Certains cantons prévoient un stage dans le secteur des soins, ce qui nécessite un examen plus approfondi de l'aptitude. Une fois recruté, l'astreint à la protection civile accomplit auprès d'un centre de formation cantonal l'instruction générale (IG), dont la durée et le contenu sont fixés par la Confédération. Les cantons qui organisent l'IG peuvent cependant tenir compte de leurs besoins spécifiques. L'IG est suivie de la partie principale de la formation de préposé à l'assistance: l'instruction spécialisée (IS). Axée sur les tâches qu'ils devraient assumer en cas d'intervention, cette seconde étape doit permettre aux futurs préposés d'acquérir les qualifications requises pour les activités de protection et d'assistance. Pour l'IS également, la Confédération définit les conditions-cadres, en accord avec les cantons, qui la mettront en œuvre selon leurs propres besoins. En résumé, cette deuxième phase de la formation porte sur l'ensemble du processus d'assistance: de l'aménagement du poste collecteur, incluant l'enregistrement des personnes concernées, à la gestion du poste en passant par la remise d'une couverture de laine, les préposés en formation apprennent leur métier jusque dans les moindres détails.

Communication et soutien psychosocial d'urgence

Un élément essentiel de la formation est la communication; un préposé à l'assistance doit pouvoir être particulièrement à l'écoute de son interlocuteur. Il apprendra non seulement à capter le langage parlé mais également à percevoir les signaux non verbaux. Parmi d'autres méthodes didactiques, des jeux de rôle serviront à s'exercer aux bases de la communication et à diverses situations. Les futurs titulaires de cette fonction sont généralement des jeunes adultes de 20 à 25 ans plutôt inexpérimentés dans ce domaine. Il s'agit donc d'assimiler les fondements du soutien psychosocial d'urgence qui leur permettront par la suite, avec l'apport du bon sens, de fournir à ces personnes dans le besoin une première aide psychologique pour faire face à la vie communautaire. La gestion du stress fait également l'objet d'une attention particulière au cours de la formation.

Durant la formation, les candidats sont familiarisés avec différents types de handicap de manière à pouvoir identifier les besoins qui en résultent. Les personnes touchées



Également au poste collecteur, les organisations d'intervention d'urgence remettent les personnes en quête de protection à la protection civile qui les prend en charge.

disposent souvent d'une autonomie insuffisante pour faire face, entièrement ou partiellement, au quotidien d'un poste collecteur ou d'assistance, si bien qu'elles sont tributaires d'une aide étendue. En particulier, les jeunes à former acquerront dans des conditions proches de la pratique les compétences nécessaires pour s'occuper de personnes malvoyantes, malentendantes ou à mobilité réduite. Ils seront ainsi amenés à accompagner une personne aveugle, à manier une chaise roulante ou à entrer en contact direct avec une personne souffrant de surdité. Étant donné l'incertitude quant à l'évolution de la situation dans le domaine de l'asile et la possibilité d'une intervention de la protection civile sur ce plan, la formation met davantage l'accent sur les diversités culturelles et religieuses.

Le stage: un moment inoubliable

Le stage constitue à chaque fois le moment phare de l'IS. Il offre l'occasion aux futurs préposés de mettre en pratique leurs connaissances dans un home pour personnes âgées ou handicapées ou encore dans une institution pour enfants. Au contact de ces pensionnaires de tout âge, les futurs préposés peuvent ainsi acquérir certains mécanismes qui leur donneront l'assurance nécessaire en cas d'événement. Beaucoup découvriront le moment venu leurs propres limites, qu'ils apprendront à dépasser avec l'aide du personnel professionnel ou à accepter. Le stage permettra ainsi aux préposés en herbe de consolider l'acquis tout en élargissant leur horizon en faisant une expérience inoubliable.

Après avoir suivi leur IS, les préposés à l'assistance sont intégrés aux unités régionales ou cantonales de la protection civile. Il incombera alors à leur organisation de protection civile de prévoir des exercices de cette fonction aux échelons du groupe et de la section.

Instruction complémentaire de care giver et de pair

S'ils disposent uniquement de la formation de base, les préposés à l'assistance ne peuvent assurer le soutien psychologique d'urgence que jusqu'à un certain degré. Il est possible de faire appel aux care givers lorsque les compétences du préposé ne sont pas suffisantes pour répondre aux exigences en matière d'assistance. En principe, la décision d'avoir éventuellement recours à ces spécialistes appartient au chef d'intervention. Les care givers font en règle générale partie d'un care team et bénéficient d'une formation élargie en soutien psychosocial d'urgence. Celle-ci est également accessible aux préposés.

Outre la population concernée, les forces d'intervention ont elles aussi besoin d'un soutien, par exemple quand leurs ressources individuelles sont trop limitées pour fournir les efforts physiques et psychiques demandés. Dans un tel cas, un membre de la police, des services sanitaires, du corps des sapeurs-pompiers ou de la protection civile pourra s'adresser dans ses propres rangs à un



Le stage dans un établissement médico-social, une institution pour personnes handicapées ou dans un home d'enfants constitue le moment phare de l'instruction spécialisée.

préposé à l'aide psychologique d'urgence appelé pair. Appartenant à l'organisation partenaire et ayant accompli une formation approfondie en soutien psychosocial d'urgence, les pairs sont au besoin à la disposition du commandant et des membres des forces d'intervention qui lui sont subordonnées. Fondé sur le principe de l'entraide entre camarades, un tel secours est bien accepté par les intervenants. Les préposés à l'assistance, comme d'ailleurs les collaborateurs d'état-major et les pionniers, peuvent effectuer le cours complémentaire pour spécialistes des secours psychologiques afin de pouvoir exercer la fonction de pair. Si l'aide psychosociale d'urgence devait en effet s'avérer insuffisante, les personnes concernées (des deux groupes) seraient confiées aux bons soins de professionnels.

La fonction de commandant en point de mire

Très vaste, l'instruction de base de la protection civile permet aux préposés à l'assistance d'acquérir un solide bagage technique et ainsi de soutenir efficacement la population en cas de catastrophe ou de situation d'urgence. Pourtant, leur formation initiale prédestine les préposés à l'assistance aussi à d'autres formations, telles que celle de sanitaire. Dans cette fonction, ils seconderont les services de la santé publique. Par ailleurs, ils peuvent évidemment aussi embrasser une carrière de cadre en étant formés comme chefs de groupe ou chefs de section, pour devenir, après plusieurs années d'expérience, commandant d'une organisation de protection civile.

Markus Bieri

Instructeur à la Section Intervention, OFPP

Frank Fässler

Chef de la Section Intervention, OFPP

Prise en charge des requérants d'asile

Sans préjugé et dans un cadre humain

La Suisse dispose de bonnes structures pour l'hébergement et la prise en charge de requérants d'asile. Au cours des derniers mois, les autorités ont dû toutefois se préparer à une éventuelle aggravation de la situation.

La Confédération fournit des centres d'enregistrement et de procédure (CEP) pour les personnes en quête d'asile qui arrivent en Suisse. Dans ces centres, les requérants d'asile peuvent déposer leur demande. Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) y conduit les premières étapes de la procédure. De plus, il entretient des centres fédéraux, qui servent uniquement à l'hébergement des demandeurs d'asile. Dans ces centres, les requérants d'asile attendent généralement la prochaine étape de la procédure.

Pendant la journée, une équipe ad hoc encadre les requérants. La nuit, du personnel de sécurité est sur place pour intervenir au besoin. Le SEM a lancé un appel d'offres public en 2013 pour ces prestations d'encadrement et de sécurité, et les a déléguées à des entreprises spécialisées. «L'appel d'offres était conçu de manière à ce qu'au moins deux prestataires obtiennent un mandat, dans les deux domaines», explique David Keller, chef de la Division Centre d'enregistrement et de procédure (CEP) au SEM. Il résumait comme suit les prescriptions du SEM en ce qui concerne la manière de gérer les demandeurs d'asile: «La prise en charge dans les logements de la Confédération doit être conforme au principe de l'absence de préjugés, veille à la dignité humaine des personnes à prendre en charge et adopte une position neutre sur les questions politiques, religieuses et en matière d'asile.» Des critères d'aptitude importants lors de la sélection des prestataires de services étaient l'expérience acquise lors de mandats similaires, la capacité économique et les ressources humaines. En plus de cela, le SEM exigeait des concepts de prise en charge et d'occupation ainsi que des programmes de formation et de perfectionnement pour le personnel.

90 jours au maximum dans les centres fédéraux

En principe, les requérants d'asile passent au maximum 90 jours dans ces structures d'hébergement. Durant cette courte période, il n'est pas encore question d'intégration.

En effet, les demandeurs d'asile doivent avant tout avoir une journée bien réglée, notamment grâce à des offres telles que cours de langue et travaux d'utilité publique à titre de programmes d'occupation. En outre, les requérants sont tenus de participer aux travaux communautaires dans les centres. Les personnes âgées de 16 ans et plus assument ainsi à tour de rôle les tâches ménagères quotidiennes.

«Nous considérons qu'il est essentiel que les requérants d'asile logés dans les centres disposent d'offres pour s'occuper et pour organiser leur temps libre», souligne Thomas Kunz, directeur de l'organisation Asyl Organisation Zürich (AOZ). L'AOZ encadre des requérants d'asile sur mandat de la Confédération, comme l'organisation ORS Service AG. «En outre, les demandeurs d'asile doivent être familiarisés avec les conditions locales ainsi qu'avec les règles du centre afin d'être indépendants le plus rapidement possible.»

Des programmes d'occupation appréciés

La population locale doit aussi tirer profit des programmes d'occupation: le SEM peut convenir avec les cantons, les communes ou d'autres organisations que les requérants d'asile effectuent différents travaux. Le plus souvent, il s'agit de construire des chemins forestiers, de déblayer la neige, de nettoyer des places de villages ou d'arracher des plantes invasives. Les requérantes et requérants peuvent participer sur une base volontaire à de tels programmes et reçoivent de l'argent de poche en contrepartie. «Nous observons que ces interventions d'utilité publique sont très appréciées», expose Thomas Kunz. De nombreux demandeurs d'asile ont un épuisant voyage derrière eux et ont en partie aussi des expériences traumatisantes à surmonter. Le personnel d'encadrement ne dispose pas d'une formation psychologique spécifique. Un spécialiste en soins est employé dans chaque centre. Il est le premier interlocuteur en cas de problèmes de santé et adresse les personnes qui en ont besoin à un médecin



Dans les centres d'hébergement pour requérants d'asile, des personnes très différentes se rencontrent: personnes seules et familles, femmes et hommes, de différentes générations, cultures, religions et langues, etc.

ou à un hôpital. Il apporte également une aide psychologique. En outre, il existe une offre d'accompagnement spirituel – sur une base œcuménique ou interreligieuse – dans chaque logement de la Confédération.

Au plus tard après 90 jours, la Confédération transmet les demandeurs d'asile aux cantons selon une clé de répartition fixée légalement. Dans le système fédéraliste de la Suisse, les cantons sont également responsables de l'hébergement et de la prise en charge. «La seule condition est que l'hébergement offre un cadre humain et qu'il ne s'agisse pas de logements fermés», précise David Keller du SEM.

Le directeur de l'AOZ peut parler par expérience: l'organisation spécialisée de la ville de Zurich dirige plusieurs centres de transit pour le canton de Zurich et est chargée de l'assistance aux requérants d'asile et aux réfugiés en ville de Zurich et dans une trentaine d'autres communes. Dans les logements, on veille en principe «à une mixité judicieuse», explique Thomas Kunz. «Cela signifie par exemple que des familles et des femmes voyageant seules sont certes logées dans des parties d'habitation différentes mais qu'un centre ou une habitation est toujours,

dans la mesure du possible, organisé de façon mixte en ce qui concerne le sexe, l'âge, la situation familiale et l'origine. Pour des raisons pratiques, on veillera en outre à ce que des personnes qui partagent une chambre possèdent si possible au moins une langue commune.» Si les demandeurs d'asile ne cuisinent pas eux-mêmes, le menu est élaboré pour être le plus compatible au niveau international. On renonce par exemple à la viande de porc. «Et les traditions religieuses peuvent être vécues dans la mesure où le cadre d'un logement collectif le permet.»

De plus en plus de responsables

Thomas Kunz poursuit: «Plus les personnes prolongent leur séjour en Suisse, plus elles doivent vivre et habiter de manière indépendante.» Avec le temps, l'encadrement évolue aussi: dans les grands centres fédéraux, relativement peu d'indépendance est possible. Dans les centres de transit cantonaux, généralement plus petits, les requérants d'asile peuvent déjà faire leurs achats et préparer leurs repas eux-mêmes. Dernier maillon de la chaîne, la commune leur permet d'habiter quasiment de manière individuelle et responsable. «Ce groupe de personnes a



Les requérants d'asile doivent pouvoir mener une vie indépendante, en ce qu'ils font eux-mêmes leur lessive, nettoient leur chambre et préparent eux-mêmes leurs repas.

aussi majoritairement une perspective à long terme en Suisse», continue Thomas Kunz.

Déjà dans les centres d'asile, les personnes doivent autant que possible pouvoir mener une vie autonome et indépendante, en ce qu'elles font elles-mêmes leur lessive, nettoient leur chambre et cuisinent le plus possible elles-

«Lors d'une prise en charge dans l'urgence, l'intervention de personnes astreintes à la protection civile est certainement une option.»

mêmes. David Keller constate toutefois: «Les efforts d'intégration commencent fondamentalement une fois que la demande d'asile a été évaluée positivement et que la personne obtient un statut de séjour en Suisse.» L'intégration proprement dite relève ensuite du canton et des communes.

La Confédération se concentre sur les personnes nouvellement arrivées: si le nombre de demandes augmente fortement, l'enregistrement doit être accéléré. Les per-

sonnes en quête d'asile sont ensuite plus rapidement attribuées aux cantons, afin de faire de la place. Dans de telles situations, l'espace devient plus étroit, «mais les exigences élevées de la prise en charge dans les centres de meurent», constate David Keller.

Durant la première moitié du printemps 2016, les admissions au CEP se situaient à un niveau relativement bas. Au vu de la situation générale très critique, les autorités se préparent toutefois à toutes les éventualités. Une nouvelle ordonnance permet même à la Confédération et aux cantons de réquisitionner des constructions protégées et des lits en cas d'urgence.

Constructions protégées fondamentalement adaptées aux besoins

Selon David Keller, les constructions protégées ne sont pas imaginables comme centres d'enregistrement et de procédure, pour des raisons pratiques, et le SEM est aussi d'avis que l'hébergement dans des ouvrages souterrains n'est «pas optimal». Toutefois, si le nombre de demandes «augmentait sensiblement», le SEM pourrait, au vu de la capacité d'hébergement limitée de la Confédération, avoir recours aux constructions de protection civile, en accord avec les cantons. «Le séjour des requérants d'asile dans de tels logements serait alors le plus bref possible.» Thomas Kunz estime aussi que les constructions de protection civile se prêtent avant tout s'il existe un besoin urgent pour des logements. «Les constructions de protection civile ne sont qu'une solution temporaire.»

Dans certains cantons, des membres de la protection civile ont déjà participé à la prise en charge de requérants d'asile. David Keller explique que jusqu'à maintenant, le SEM a à peine fait des expériences similaires. «En principe, il convient de préférer des spécialistes expérimentés comme partout. Toutefois, lors d'une prise en charge dans l'urgence, l'intervention de personnes astreintes à la protection civile est certainement une option.»

Pour Thomas Kunz, il est indispensable que le personnel d'encadrement soit bien formé. «Le personnel de prise en charge doit par exemple être en mesure de désamorcer des situations conflictuelles, il apporte des connaissances linguistiques et est ouvert à d'autres us et coutumes.» Cependant, Thomas Kunz peut lui aussi imaginer l'intervention de la protection civile si la situation devait s'aggraver: «On peut envisager d'affecter des membres de la protection civile à des tâches de prise en charge de requérants d'asile s'il y a en même temps des professionnels expérimentés sur place qui peuvent les instruire et les guider.»

Distinction: abris et constructions protégées

Les personnes en quête d'asile sont en partie hébergées dans des constructions protégées de la protection civile. En revanche, les abris destinés à la population ne sont pas utilisés pour héberger des réfugiés. Lisez l'article sur la différence entre les constructions protégées et les abris sur le blog d'Alertswiss: <https://alertswiss.ch/fr/actualites/>

Pascal Aebischer

Rédacteur responsable de «Protection de la population», OFPP

Engagement «Refugio» de l'organisation de protection civile de Schaffhouse

Expériences en matière de prise en charge de réfugiés

Durant la seconde moitié 2015, le phénomène des réfugiés arrivant en Europe a pris une ampleur dramatique. La situation s'est également aggravée aux frontières suisses, rendant notamment nécessaire l'intervention de l'organisation de protection civile (OPC) schaffhousoise pour une période prolongée.



La protection accueillant les réfugiés à leur arrivée.

En Suisse, la frontière nord en particulier était particulièrement concernée par le reflux migratoire d'Allemagne en automne dernier. Les capacités d'accueil des centres d'enregistrement et de procédure (CEP) étant confrontées à leurs limites, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) s'est alors adressé aux cantons pour décharger les CEP par des structures d'accueil préalable.

Début octobre, le SEM a fait parvenir une telle demande au canton de Schaffhouse. Suite à celle-ci, le service social et l'organisation de protection civile (OPC) cantonaux ont procédé à un premier examen de la situation. Une semaine plus tard, le Conseil d'État a décidé de mettre à la disposition de la Confédération 180 places d'accueil préalable, réparties sur deux constructions de la protection civile. Et le 3 novembre, les pourparlers ont abouti à un ac-

Sur les plus de 500 réfugiés, seule une poignée parlaient un peu l'allemand et une vingtaine, l'anglais.

cord cosigné par le SEM et le canton. Le même jour, l'arrivée des premiers réfugiés était annoncée pour le lendemain. Portant sur la durée de trois mois (jusqu'à la fin janvier), cette convention réglait également l'indemnisation pour les prestations fournies.

Temps de préparation limité

La durée disponible de préparation à l'intervention était extrêmement juste. À peine deux semaines ont séparé les premiers examens de l'arrivée des réfugiés. Vu les nombreuses incertitudes initiales, aussi bien les cours normaux que l'intervention extraordinaire ont été mis en route. La protection civile a dû poursuivre la marche du service et les travaux de fin d'année avec l'organisation administrative usuelle.



Fonctionnement permanent assuré par trois équipes, changement hebdomadaire des forces d'intervention, passage à un autre type d'organisation les week-ends mais également de nouveaux enseignements à tirer quasi quotidiennement: la transmission des informations a constitué un important défi.

Une délégation schaffhouseoise a rendu visite à des commandants d'OPC du canton de Saint-Gall qui bénéficiaient déjà d'expérience dans l'assistance de réfugiés. Les enseignements qui en ont été tirés ont pu être directement intégrés aux préparatifs, ce qui a facilité le travail à de nombreux égards.

Il a d'abord fallu identifier les ouvrages PCi qui se prêtaient le mieux pour héberger les sans-abri. Le choix s'est porté sur une construction en ville de Schaffhouse et une autre dans la commune de Wilchingen. Une fois l'autorisation obtenue des autorités communales, les deux sites ont pu être aménagés conformément aux prescriptions du SEM et de la police du feu. En même temps, les partenaires logistiques appelés à garantir le nettoyage des lieux et la nourriture des futurs occupants ont été recrutés. Ces démarches ont eu lieu en arrière-plan et parallèlement aux processus politiques.

Le principal défi consistait à planifier le personnel, étant donné que l'engagement dans le cadre de «Refugio» pouvait s'étendre sur trois mois, y compris les fêtes de fin d'année. Pour la première phase, fixée jusqu'à la mi-novembre, il était prévu d'affecter les unités qui devaient effectuer leurs cours de répétition. Pour l'étape suivante, une planification prévisionnelle a été établie. Si les organisateurs visaient une solution consensuelle avec les employeurs et les membres de la protection civile concernés, celle-ci n'a bien entendu pas pu être trouvée dans tous les cas. Pourtant, seuls quelques astreints ont manifesté de l'incompréhension face à leur convocation.

Protection civile, service social et bénévoles

Moins de 24 heures après la signature du contrat, le premier groupe de réfugiés est arrivé dans le chef-lieu cantonale. Les personnes accueillies y sont généralement restées quelques jours avant d'être transférées dans un CEP où elles ont été intégrées à la procédure d'asile ordinaire. Pour gérer les structures d'accueil, le canton a utilisé ses propres ressources – protection civile et service social – et pu compter sur de nombreux bénévoles. Alors que le personnel du service social, avec le soutien de volontaires, assurait les prestations d'assistance les week-ends, les effectifs de la protection civile ont encadré les réfugiés pendant toute la durée de l'engagement, du lundi matin à 7 heures au vendredi soir à 19 heures, en étant également responsables de l'infrastructure et des véhicules mis à disposition. Pour cela, les OPC ont travaillé en trois équipes. Au total, environ 40 astreints étaient engagés chaque semaine, effectuant en tout près de 1400 jours de service. L'intervention «Refugio» s'est arrêtée quelques jours avant Noël, lorsque la situation s'est détendue d'une manière générale. Durant les sept semaines, plus de 500 réfugiés ont été pris en charge.

Fonctionnement permanent assuré par trois équipes, changement hebdomadaire des forces d'intervention,

passage à un autre type d'organisation les week-ends mais également de nouveaux enseignements à tirer quasi quotidiennement: la transmission des informations à l'intérieur de l'OPC et avec le service social a constitué un important défi. En particulier la relève le lundi matin se révélait à chaque fois être un moment des plus délicats.

Repas et maladies

Des fournisseurs externes (homes pour personnes âgées) ont préparé les repas chauds pour les deux sites. En partie, les premiers menus, tels que les mueslis sucrés, se sont révélés trop insolites pour les réfugiés, de sorte qu'ils ont dû être adaptés au goût de ceux-ci. Dans le cas de futurs engagements, les équipes de cuisine désignées adopteraient sans doute le régime des CEP.

Les jours précédant l'arrivée des premiers réfugiés, des informations avaient circulé selon lesquelles nombre d'entre eux auraient la gale. Heureusement, cela ne s'est pas avéré pour les résidents du site de Schaffhouse.

Néanmoins, l'état de santé souvent mauvais des réfugiés a suscité toute l'attention des préposés à l'assistance. Par moments, 20 % des occupants étaient en traitement médical; il a même fallu prendre soin d'une femme en état de grossesse avancée. L'OPC de Schaffhouse ne comptant pas d'assistant sanitaire, toutes les personnes souffrantes ont d'abord été conduites chez le médecin. À Wilchingen, l'organisation des paysannes a finalement mis sur pied un groupe proposant matin et soir des soins aux malades. Dans ce contexte, la barrière linguistique a particulièrement compliqué le travail de ces aides-soignantes. La communication avec les représentants de diverses nationalités s'est avérée difficile d'une manière générale. Sur les plus de 500 réfugiés au total, seule une poignée étaient capables de s'exprimer un petit peu en allemand et une vingtaine avaient des notions d'anglais. Des interprètes n'étant disponibles que de manière irrégulière, les gérants des deux sites ont essayé de diffuser les messages principaux au moyen d'affiches traduites en turc, kurde, arabe, dari et farsi.

Une population solidaire

La situation de certains réfugiés était précaire non seulement physiquement mais aussi sur le plan matériel: si une partie d'entre eux avaient emmené une valise, d'autres avaient pour seuls biens les habits qu'ils portaient. Le service social et les femmes paysannes leur ont remis des vêtements collectés auprès de la population. Dès leur arrivée, les réfugiés ont ainsi été amenés dans un local où ils ont pu choisir un lot vestimentaire complet.

L'accueil des sans-abri a déclenché une vague de solidarité dans la population, qui s'est traduit par des actions spontanées qui ont été coordonnées afin d'en prolonger l'effet pendant des semaines. Lors d'une information publique, les forces d'intervention et les différentes possibili-

tés de collaboration ont été présentées. Le groupement local des paysannes notamment est parvenu à compléter l'éventail des tâches de la protection civile en proposant des soins médicaux d'urgence, la remise de vêtements, la lessive et des programmes d'animation.

Non seulement physiquement mais également sur le plan matériel, la situation des réfugiés était précaire.

L'écho médiatique suscité par l'engagement de la protection civile a été énorme, à tel point que la radio locale a même retransmis en direct l'arrivée des premiers réfugiés. D'une manière générale, les médias ont diffusé des nouvelles très positives au sujet du travail d'accompagnement quotidien des réfugiés. Seule l'humidité supposée de certains logements a été pointée du doigt. Les réfugiés ne se sont fait aucunement remarquer désagréablement et n'ont donc pas prêté le flanc à la critique.

Prêts pour de nouveaux engagements

Si l'OPC cantonale et le service social ont été fortement mis à contribution par l'intervention de la protection civile, ils ont cependant pu en tirer des conclusions très utiles et de nombreux enseignements. Pour l'OPC, l'«accueil préalable» a signifié l'engagement le plus long de son histoire. Dans la mesure où le recours aux professionnels, qui assument des tâches aussi bien dans les structures administratives que dans l'organisation de milice, a été particulièrement marqué, les cadres miliciens ont davantage exercé des fonctions de chef, ce qui devra à l'avenir représenter un élément prioritaire de l'instruction dans la protection civile. L'expérience schaffhousoise a également été l'occasion de mettre en pratique et d'approfondir la coopération avec d'autres services, la Confédération et les bénévoles.

Au cours de leur engagement en faveur des réfugiés, les membres de la protection civile ont fait preuve d'une grande motivation et fourni des prestations à l'entière satisfaction de tous. Ces expériences permettent au canton frontalier d'aborder les prochains mois, durant lesquels il continuera d'être confronté à l'actualité migratoire, à la fois avec respect et confiance.

Hansruedi Surbeck

Suppléant du commandant de l'organisation de protection civile de Schaffhouse et chef d'intervention «Refugio»

Matthias Bänziger

Chef de la Division Protection de la population et armée au sein de la police et chef d'état-major de l'organe de conduite du canton de Schaffhouse

Prise en charge des réfugiés

Enseignements tirés de la route des Balkans

S'il fallait ouvrir en Suisse un centre de transit pour réfugiés, la protection civile aurait toutes cartes en main pour y jouer un rôle important: telle est la conclusion tirée par un instructeur ayant participé à une mission dans la péninsule des Balkans pour le compte de la Direction du développement et de la coopération (DDC).

Entre octobre et décembre 2015, le Corps suisse d'aide humanitaire (CSH), rattaché à la Direction du développement et de la coopération (DDC), a aidé le gouvernement slovène à préparer pour l'hiver le centre de transit pour réfugiés de Sentilj, en lui fournissant un soutien financier mais aussi en mettant des spécialistes à disposition. C'est pour cette raison que le CSH a effectué une mission en janvier, d'abord en Slovénie, à la frontière autrichienne, puis à Spielfeld, en Autriche, pour compléter sa connaissance de la région, et enfin à Slavonski Brod, le centre de transit de Croatie. Ce der-

nier a obtenu un soutien matériel de la Suisse après une demande d'aide internationale. Au vu de la situation tendue à la frontière gréco-macédo-nienne, il a été décidé de prolonger la mission dans cette région. De nombreuses organisations internationales et locales sont déjà présentes dans les camps de transit de Gevgelija (Macédoine) et Idomeni (Grèce), mais leurs actions sont peu coordonnées. Si la situation humanitaire n'a pas paru nécessiter de mesures d'urgence lors de la visite sur place, elle n'en demeure pas moins instable. S'il fallait transformer les camps en centres d'accueil, la paralysie menacerait faute de soutien des gouvernements. Une crainte qui s'est malheureusement confirmée en mars. En principe, la même procédure s'applique dans tous les Balkans: les réfugiés sont enregistrés à leur arrivée et mettent à profit le bref repos qui leur est imposé pour reprendre des forces avant de reprendre la route dès que possible. En Croatie, par exemple, sur quelque 600 000 personnes qui ont traversé le pays entre octobre et décembre, seules 30 y ont déposé une demande d'asile. Dans la plupart des cas, l'État coordonne la poursuite du voyage afin de garder le plus possible la situation en mains.

Allées et venues continues

Même s'il n'est pas nécessaire d'organiser un séjour de longue durée dans les Balkans pour les réfugiés, la situation n'en demeure pas moins délicate: contrôler et faire transiter chaque jour plusieurs milliers de personnes – des familles, des hommes, des femmes de différentes provenances qui se retrouvent tous là après un voyage harassant – s'avère un travail d'Hercule.

C'est à la langue que l'on peut déterminer d'où viennent les requérants, et s'ils fuient des pays reconnus comme



Mouvements de réfugiés et centres de transit dans les Balkans en janvier 2016.



Dans les Balkans, les réfugiés sont enregistrés et profitent de cette pause forcée pour reprendre des forces avant de poursuivre leur voyage.

n'étant pas sûrs. Tenus à la neutralité, les interprètes doivent se contenter de traduire sans donner d'avis ni influencer les déclarations. Pour cette raison, l'Autriche n'emploie que des traducteurs officiels engagés par l'État et ne recourt pas à ceux des ONG.

Les allées et venues continuelles rendent difficile l'application d'une procédure bien réglée. Soucieux de repartir le plus vite possible et déterminés à ne passer que quelques heures sur place, nombre de réfugiés font preuve d'une grande indifférence et d'une extrême négligence par rapport aux installations. Outre les basses températures, le comportement des réfugiés eux-mêmes est le principal problème dans les sanitaires: l'infrastructure a souffert de mauvaises manipulations et du manque de soin. À Slavonski Brod, tous les arrivants, une fois enregistrés, sont conduits sous une tente où ils reçoivent des vêtements et certains ont tendance à abuser, comme ont pu le constater des membres de la mission.

Dans un centre de transit, connaître la situation et communiquer avec ses proches font partie des besoins fondamentaux. Des informations sur les transports, les heures de départ, l'ouverture de la frontière, etc. sont

données par haut-parleur ou sur des panneaux d'affichage. Pour recharger leurs portables, les réfugiés disposent de prises électriques ou même de chargeurs fixes de toutes marques. Pour ceux qui n'en possèdent pas mais veulent tout de même communiquer avec d'autres voyageurs ou recherchent quelqu'un, des tableaux ont été aménagés dans certains camps pour y laisser des messages.

Planification des ressources humaines

L'infrastructure doit satisfaire à des exigences étendues. Dans un premier temps, la Croatie a pu aménager plusieurs petits camps en quelques heures. En revanche, des semaines de planification et de travaux ont été nécessaires pour mettre en service le grand centre de transit de Slavonski Brod. Le ministre croate de l'Intérieur a souligné l'importance d'une bonne planification et d'une bonne coordination, notamment des forces d'intervention, pour gérer un tel afflux de réfugiés. À Slavonski Brod, l'assistance occupe 300 personnes par jour alors que 500 autres sont affectées à la sécurité, à la logistique et à l'enregistrement.



Dans certains camps, des tableaux d'affichage permettent aux réfugiés de laisser des messages.

Les ressources humaines indispensables pour un tel centre de transit fonctionnant 24 heures sur 24 poseraient également un défi de taille à la Suisse. Dans les Balkans, on s'est trouvé en présence d'un phénomène que notre pays a peu vécu: le passage quotidien de plusieurs milliers de réfugiés. En Suisse, les préposés à l'assistance s'efforcent de rendre les personnes en quête de protection le plus autonomes possibles, mais c'est quasi impossible avec des gens qui ne font que passer. La Suisse ne devrait toutefois pas connaître une situation aussi précaire que celle qui règne à la frontière gréco-macédonienne. Elle peut s'appuyer sur une longue expérience de l'accueil de réfugiés, même si elle l'a acquise essentiellement dans d'autres domaines comme le traitement des demandes, l'hébergement ou encore l'intégration des requérants d'asile. Différentes organisations et entreprises sont actives dans le secteur, auxquelles se sont jointes dernièrement des organisations de protection civile.

La protection civile, un partenaire important

La mission de la protection civile lors de tels engagements consiste en priorité à appuyer les gestionnaires de centres d'accueil. L'assistance aux personnes en quête de protection, qu'elles viennent de Suisse ou de l'étranger, est l'une de ses missions fondamentales. Son service d'assistance est le seul, parmi les organisations partenaires de la protection de la population, à posséder ces compétences.

L'aménagement et la gestion de postes d'assistance sont au cœur des tâches du service d'assistance. La collaboration avec les autres domaines de la protection civile garantit le bon déroulement des opérations,

comme on a pu le constater par le passé, et fait l'objet de cours et d'exercices réguliers.

Le service d'appui de la protection civile peut être affecté au montage de l'infrastructure alors que le personnel de l'aide à la conduite peut se charger de l'enregistrement. Mais dans un centre de transit, la protection civile collaborerait avec d'autres partenaires. Pour la logistique, elle aurait besoin de renforts, notamment de l'armée, en particulier pour le matériel et la sécurité. Des ONG pourraient en outre fournir des prestations médicales ou organiser la distribution de vêtements.

La concentration des ressources sur un seul site, comme c'est le cas en Croatie, semble une bonne solution. Pour cela, un centre de transit doit être modulable et bien organisé. Une construction de protection civile ne répond pas aux exigences. Il faut évaluer les sites possibles et s'entendre avec les pays voisins ou avec l'UE.

Une formation axée sur l'engagement

La formation des intervenants doit être axée sur l'engagement. Lorsqu'ils entrent en service, les membres de la protection civile arrivent avec leurs préjugés, souvent influencés par les médias. La préparation de l'engagement doit permettre de les informer et de les sensibiliser à la situation des réfugiés. Ils doivent aussi pouvoir exprimer leurs doutes et leurs craintes.

Dans les Balkans, le soutien psychosocial des réfugiés est en grande partie assuré par la couverture des besoins fondamentaux. Mais on peut mesurer également l'importance de l'accompagnement des intervenants, qui fait défaut en Macédoine, où les agents de l'État ne reçoivent ni formation spécifique préalable ni soutien pendant l'engagement. La plupart du temps, ils étaient à la limite de leurs capacités lors de notre visite.

Les intervenants sont confrontés à des situations qui ne font pas partie de leur quotidien. En Slovénie et en Croatie, une aide psychosociale a vite été mise en place. Les représentants des gouvernements et des ONG s'accordent pour dire qu'il faudrait en faire davantage car cela permet d'améliorer la capacité d'intervention et de réduire les défections. En Suisse, on connaît bien le rôle des pairs dans l'assistance psychosociale d'urgence.

En conclusion, on peut constater que la protection civile suisse serait tout à fait à même d'assumer la direction d'un centre de transit. Comme l'ont montré les visites effectuées le long de l'itinéraire des Balkans, il est indispensable que de définir clairement les structures et de confier la coordination à un organe central.

Didier Bieri

Instructeur à la Section Intervention de l'OFPP

Protection des biens culturels

Le Liechtenstein conservera ses microfilms en Suisse

La Principauté de Liechtenstein pourra désormais entreposer ses microfilms de biens culturels importants dans les archives suisses. Le conseiller fédéral Guy Parmelin et la ministre des affaires étrangères du Liechtenstein Aurelia Frick ont signé le 28 avril 2016 une convention à ce sujet.

En cas d'endommagement ou de destruction d'un bien culturel, des copies de sécurité sous forme de microfilm peuvent contribuer à sa reconstitution. La Principauté de Liechtenstein ne dispose cependant pas de locaux appropriés pour conserver ses microfilms dans un autre endroit que les originaux. Pour cette raison, elle a sollicité de la Suisse la possibilité d'entreposer ses copies de sécurité dans le dépôt de microfilms de Heimiswil (BE).

Le Conseil fédéral a donné son aval en mars 2016 à une collaboration avec la Principauté et chargé le Département fédéral de la défense, de la protection de la popu-

lation et des sports (DDPS) de signer une convention ad hoc. Ce document a été rédigé en commun par le Service des affaires culturelles du Liechtenstein et l'Office fédéral de la protection de la popula-



Le conseiller fédéral Guy Parmelin et la ministre liechtensteinoise des affaires étrangères Aurelia Frick lors de la signature de la convention à Berne.

Nouvelle ordonnance

Réquisition de constructions de la protection civile

Le 11 mars 2016, le Conseil fédéral a approuvé la nouvelle ordonnance sur la réquisition de constructions de la protection civile pour la maîtrise de situations d'urgence en matière d'asile. En cas de besoin, la Confédération et les cantons pourront ainsi obtenir plus rapidement des ressources de la protection civile. L'ordonnance est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2016.

Depuis quelque temps, la situation est tendue sur le plan de l'asile. L'évolution future est pour l'heure difficile à prévoir avec précision, mais on ne peut pas exclure une augmentation du nombre de nouveaux requérants d'asile à court terme. Dans ce contexte, la Confédération et les cantons sont en train de planifier à titre préventif, sous la direction du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), diverses mesures comprenant notamment l'engagement de ressources de la protection civile.

La nouvelle ordonnance sur la réquisition de constructions protégées et de lits pour la maîtrise de situations d'urgence en matière d'asile, élaborée par l'Office fédéral

de la protection de la population (OFPP) en collaboration avec ses partenaires des cantons, est un élément de cette planification préventive. Fondée sur le droit de réquisition prévu par la loi sur la protection de la population et sur la protection civile, elle règle les détails d'une réquisition par la Confédération ou les cantons. Il s'agit pour l'heure d'une simple mesure de précaution: une éventuelle réquisition exigerait impérativement un arrêté du Conseil fédéral ou d'une autorité cantonale compétente, en principe l'exécutif, déclarant la situation d'urgence et mettant sur pied la protection civile.

Expérience d'un participant au cours «Travaux à la tronçonneuse et travaux forestiers»

La sécurité, une priorité absolue

Avez-vous déjà abattu un arbre d'une taille impressionnante? Voici peu de temps encore, je n'y aurais moi-même jamais songé. Mon respect pour la tâche et les majestueux géants de nos forêts n'en était pas moins grand à l'ouverture du cours PCi 53 «Travaux à la tronçonneuse et travaux forestiers».

Le lundi matin, tous impatients de nous mettre à l'œuvre, nous avons été chaleureusement accueillis par le personnel enseignant réuni dans la salle de classe. Une première séance de théorie nous a permis d'acquérir les outils nécessaires pour aborder sans risque une semaine intense de travail en forêt. D'emblée les chefs de classe nous ont ainsi sensibilisés aux mesures de sécurité, équipements de protection individuelle et principes fondamentaux de l'abattage du bois. Nous avons aussi appris à identifier correctement un arbre, autrement dit à déterminer son genre et son état avant toute décision de coupe. Cependant, l'arbre ne doit pas faire oublier «la forêt». Tout abattage implique une organisation préalable, notamment le barrage de la zone de travail, l'affichage des mises en garde et les signalisations requises; l'organisation en cas d'urgence définit, elle, d'éventuels points de ralliement et lieux d'intervention pour les secouristes, tels les services sanitaires et la Rega.

L'après-midi a été donné le coup d'envoi des activités sur le terrain. Dans une zone boisée surplombant Schwarzenburg, nous avons été invités à expertiser «notre» arbre.

Sur ce spécimen, l'instructeur a démontré point par point comment abattre un arbre de façon professionnelle.

Une image inoubliable

Le moment auquel le colosse de près de 40 mètres de haut s'est lentement incliné pour finalement s'effondrer au sol dans un fracas assourdissant restera sans doute gravé dans les mémoires! Ainsi s'achevait le premier volet d'instruction, peut-être le plus spectaculaire, mais aussi représentatif du chemin qui nous restait à parcourir pour acquérir le savoir-faire nécessaire. Par groupes de deux, nous nous sommes lancés dans nos premières expériences pratiques – toujours sous l'œil expert et la direction de notre instructeur. Opérer sur les arbrisseaux qui nous étaient dévolus représentait déjà un défi. Les tâches à accomplir étaient les suivantes: scier exactement l'entaille d'abattage, vérifier celle-ci, revérifier la direction de chute, et finalement entamer la taille de débitage. Les tronçonneuses mises à notre disposition étaient des modèles très performants, donc lourds, si bien que le soir, l'heure était aux courbatures.

Avant de rejoindre la forêt le lendemain matin, nous avons été appelés à participer à une nouvelle séance théorique; deux objets s'inscrivaient au programme: l'ébranchage et la taille de débitage. Nous nous sommes assidûment exercés à identifier et évaluer des arbres, tracer et scier des entailles d'abattage, contrôler la direction de chute, scier des coupes (traits) d'abattage, insérer des coins, et finalement abattre des arbres. A ce vaste éventail s'ajoutaient d'autres défis, liés à la taille de débitage sur des troncs d'arbres sous tension. Ces tensions devaient être correctement estimées afin que les scies puissent être engagées au bon endroit, toujours dans la zone de tension.

Cette semaine nous a permis d'examiner nombre d'autres questions et aspects techniques: outre l'abattage, le débitage et l'ébranchage, nous avons appris à assurer l'entretien de la tronçonneuse et à aiguiser la chaîne sur le terrain. Nous nous sommes entraînés au déroulement correct du processus d'abattage, tous aspects de sécurité confondus – fixation d'un lieu de refuge signalé par une pièce de tissu rouge de la SUVA, sécurisation de la zone de danger et, au besoin, barrage de la route. Au programme figuraient également les mesures d'approche des arbres encroués ou fortement inclinés.

Les conditions météorologiques ne nous ont pas été particulièrement favorables durant cette semaine. Entre le froid, la neige et la pluie, un fort vent soufflant par rafales nous a d'entrée de jeu causé quelques soucis. A partir d'une certaine force, les bourrasques présentent en effet un risque considérable pour la sécurité lors de l'abattage du bois.

Semaine de cours PCi 53

Le nombre d'engagements des organisations de protection civile en matière de déblaiement, d'entretien et d'interventions en faveur de la collectivité dans le secteur forestier ne cesse d'augmenter. L'un des aspects majeurs dans ce contexte est de garantir la sécurité des équipes. Le module PCi 53 offre aux instructeurs de la protection civile une formation aux travaux à la tronçonneuse et travaux forestiers complète et approfondie, ainsi que la possibilité de réaliser des expériences pratiques en termes d'intervention.

Les objectifs des cours proposés par l'OFPP sont les suivants:

- discerner les risques,
- évaluer correctement les limites des interventions en forêt réalisées par la protection civile,
- développer un savoir spécifique étendu et le mettre en pratique,
- connaître les aspects de la sécurité et appliquer judicieusement les dispositifs ad hoc,
- abattre et ébrancher un arbre de manière autonome et sûre, dans des conditions ne présentant pas de difficultés particulières,
- exécuter des travaux de débitage simples et veiller à la formation à cet égard.



Lors de l'examen: l'entaille d'abattage est sciée de façon exemplaire.

Les jours ont passé très vite, et le drill nous a fait gagner en assurance et savoir-faire. L'ambiance au sein du groupe était excellente, animée d'un esprit de camaraderie, d'ardeur et d'élan au travail. Une certaine nervosité s'est toutefois installée pour plus d'un d'entre nous à l'approche de l'examen final, consistant à évaluer et abattre un arbre dans toutes les règles de l'art.

Attention!

En ce qui me concerne, il s'agissait d'un épicéa de quelque 60 centimètres de diamètre et d'une hauteur de 35 mètres au moins. Après un sciage de l'entaille d'abattage bien rodé, suivi d'un contrôle adéquat, je me prépare à la coupe d'abattage. Ici s'impose avant tout une mise en garde alentour. Comme le veut l'usage, l'avertissement «Attention!» lancé d'une voix forte annonce le début des travaux de sciage définitifs; plus personne ne doit se trouver dans la zone de danger – calculée, dans la direction de chute, avec un angle de 90 degrés. Une fois l'avertissement lancé, le sciage transversal du tronc peut débuter. Dans un premier temps je fais avancer la coupe jusqu'au trois quarts du tronc environ, puis insère le coin dans la fente de sciage. Moyennant quelques coups, le coin reste solidement fixé dans la fente et évite ainsi que l'arbre ne bascule vers l'arrière. Après le lancement d'un second avertissement, je termine entièrement la coupe, puis enfonce le coin plus profondément. Un grincement clairement audible annonce alors la

chute de l'arbre. Dès que l'arbre a commencé à s'incliner, nous nous sommes rendus le plus rapidement possible dans la zone sûre sise au-delà de l'aire de projection de la couronne. Mon arbre est tombé comme prévu – la première partie de l'examen était donc acquise. Les travaux de diplôme portaient par ailleurs sur l'essouchage, l'ébranchage et le débitage du tronc en pièces «maniables» de cinq mètres de long, appropriées à l'usage. Toutes matières dûment étudiées.

Cette semaine intense et variée a été une belle expérience et m'a beaucoup apporté. Le savoir et le savoir-faire acquis ont étoffé mon bagage professionnel et constituent un atout pour mes futures activités en qualité d'instructeur dans le domaine «Appui» de l'Office fédéral de la protection de la population OFPP. Le grand défi sera de conserver les acquis et le savoir-faire. Sur ce point, l'OFPP a également un rôle important à jouer. Le cours offre une formation optimale pour les instructeurs de la protection civile devant s'attendre à participer avec leurs équipes à des interventions en forêt, par exemple pour des travaux de déblaiement ou d'entretien forestier. Dans ce secteur d'activités, la sécurité est primordiale. Le cours PCi 53 offre une préparation idéale pour les instructeurs ou chefs de groupe.

Beat Schib

Instructeur dans le domaine «Appui», OFPP

Groupe de lutte contre les épizooties: 10 ans

Modèle venu de la Suisse orientale

C'est en réaction à la menace d'une peste aviaire qu'un «groupe d'intervention de lutte contre les épizooties hautement contagieuses» a été fondé en 2006. Au cours des dix dernières années, les cantons de Saint-Gall et des deux Appenzell ont créé une organisation efficace, littéralement à partir de rien, qui a entre-temps déployé ses activités au-delà des frontières.

Dans les cercles des vétérinaires et de la protection de la population de la Suisse orientale, le groupe de lutte contre les épizooties («Tierseuchengruppe» en allemand) est bien connu. En cas de besoin, une organisation est à disposition des vétérinaires cantonaux et officiels, qu'ils connaissent grâce aux exercices collectifs réguliers. Cette organisation est formée et entraînée pour des interventions en cas d'épizooties. Le chemin pour y arriver était long et caillouteux. Beaucoup de persévérance, beaucoup d'initiative et la disponibilité constante à apprendre sur le tas ont été nécessaires.

Né de l'urgence

La menace grandissante d'épizooties hautement contagieuses comme la peste porcine, la grippe aviaire ou la fièvre aphteuse a conduit à un renforcement des mesures préventives en 2005. Les vétérinaires cantonaux de Saint-Gall et des deux Appenzell ont donc proposé de constituer un groupe d'intervention commun pour lutter contre de telles épizooties. Les membres de ce groupe

devaient être recrutés au sein de la protection civile. Les offices responsables de la protection civile dans les trois cantons ont contribué à une coopération simple et rapide. Compte tenu des craintes d'une pandémie en lien avec la grippe aviaire et au vu de la grande sensibilité de la population à ce thème, le groupe de travail a recommandé la formation rapide du groupe de lutte contre les épizooties.

Les gouvernements des trois cantons ont approuvé le projet début 2006 puis donné l'ordre de mettre en œuvre le concept le plus rapidement possible. Sous l'œil attentif des médias, la première équipe de pionniers de la protection civile a été recrutée peu après et formée aux nouvelles tâches lors d'un cours de trois jours en mai 2006. Environ 30 personnes astreintes, issues de plus d'une douzaine d'organisations de protection civile, ont pris part à ce cours. Presque dans tous les domaines, de l'organisation au matériel, en passant par la doctrine d'intervention, on est entré en terrain inconnu avec une action d'urgence.

Equipé au mieux

En tant que vétérinaire cantonal, je suis responsable du fonctionnement de A à Z de la lutte contre les épizooties en cas d'événement dans le canton. À cet effet, je dois pouvoir compter sur des collaboratrices et collaborateurs formés et sur suffisamment de matériel approprié. En particulier lors d'épizooties hautement contagieuses, le temps de se procurer des moyens ou de former des personnes manque. Il faut agir vite et correctement. Selon moi, le groupe de lutte contre les épizooties est l'élément décisif de notre organisation contre les épizooties, grâce à ses pionniers formés, prêts à intervenir rapidement, ainsi qu'à leur matériel éprouvé.

Des crises suprarégionales sont résolues au mieux en étroite collaboration avec le voisin. C'est ce qu'ont nettement montré les événements des dernières années en relation avec le syndrome dysgénésique et respiratoire du porc (SDRP) ou la tuberculose. Pour des interventions, peu importe dans quel canton, nous pouvions facilement et rapidement faire appel aux services du groupe de lutte contre les épizooties. A cela s'ajoute qu'à l'occasion des exercices et des journées de formation, les vétérinaires officiels et les collaboratrices et collaborateurs spécialisés des services vétérinaires partenaires se réunissent chaque année avec les pionniers de lutte contre les épizooties et leurs cadres. Ces rencontres servent à resserrer les liens réciproques, ce qui est extrêmement précieux en cas de crise.

Albert Fritsche, vétérinaire cantonal saint-gallois

Professionnalisation continue

Étant donné qu'il n'existait aucune organisation comparable en Suisse, c'est en toute hâte que les offices vétérinaires ont dû établir les documents d'intervention et préparer le matériel de travail pour les barrages, les mises à mort et les désinfections. Des spécialistes du service vétérinaire de l'armée ont accompagné ce processus de création en apportant aide et conseils. Les premiers sas de décontamination de personnes étaient encore fabriqués de lattes de toiture et de plastique, et des échafaudages complexes étaient construits pour le nettoyage de véhicules. Depuis, une formation d'au moins deux jours a lieu chaque année, et tous les deux ans, la formation est couplée à un exercice d'intervention dans une ferme. Pas à pas, au fil de l'expérience, l'organisation a été modernisée et professionnalisée. A la place des sas de décontamination de personnes construits en lattes, des tentes de décontamination gonflables en quelques minutes, chauffées et équipées d'une douche de décontamination à l'eau chaude, sont maintenant utilisées. Les lourds sas pour les véhicules ont été remplacés par des bacs de récupération plats et des appareils de rinçage mobiles. L'utilisation du matériel et les différentes techniques d'intervention sont décrites en détail dans un vaste aide-mémoire spécialisé. La doctrine d'intervention est constam-



Abattage sanitaire de poules au moyen d'une installation CO₂ lors d'un exercice en 2015.

ment améliorée et inscrite dans un aide-mémoire spécifique pour les organes de conduite.

Adhésion du Liechtenstein en 2010

Il y a six ans, la Principauté de Liechtenstein a adhéré au groupe de lutte contre les épizooties. Depuis, les exercices et les interventions se déroulent au-delà des frontières. Cela est également une nouveauté en Suisse orientale. Les pionniers du Liechtenstein sont principalement recrutés dans le secteur public et non pas dans la protection civile. Le matériel est préparé aujourd'hui pour traiter simultanément au moins deux fermes touchées par des épizooties. Il est entreposé et entretenu dans la ville de St-Gall. Le personnel a presque doublé, passant à près de 60 personnes. Une femme en fait partie en tant que cheffe de section.

Depuis des années, les formations et exercices sont organisés en étroite collaboration avec les vétérinaires officiels. Le groupe est dirigé par les trois vétérinaires cantonaux concernés et le vétérinaire de la Principauté de Liechtenstein, ainsi que par les représentants des organes de coordination de la protection de la population. Entre-

Un défi et une force

La mission lourde de responsabilité de la lutte contre les épizooties requiert de l'organisation et de la préparation. À cet égard, les petites unités atteignent rapidement leurs limites. Les tâches et les exigences ont ainsi amené le Liechtenstein à frapper à la porte du groupe de lutte contre les épizooties. Par la suite, un groupe d'intervention transnational a été mis en place. Le Liechtenstein est ainsi également armé pour protéger la santé des animaux contre les épizooties. La structure hétérogène et dynamique du groupe de lutte contre les épizooties constitue tant un défi qu'une force.

Peter Malin, vétérinaire de la Principauté de Liechtenstein

temps, diverses interventions ont eu lieu en lien avec des épizooties aviaires, porcines et bovines. L'organisation de pionniers est aujourd'hui un groupe d'intervention efficace, équipé de façon moderne et institutionnalisé.

Detlev Eberhard

Membre de l'organisme directeur du groupe de lutte contre les épizooties



Publication «KGS Forum 26»

Transport de biens culturels

Transporter des biens culturels est une opération délicate. Parfois indispensable, le déménagement temporaire de biens culturels est désormais aussi une simple routine. Pour les biens les plus précieux, il convient de prendre des mesures de précaution. Les contributions de Forum 26 présentent les différentes possibilités de sécuriser les

biens culturels lors de leur transport. Il existe en outre un fossé entre le savoir-faire des professionnels et le traitement que les profanes réservent aux objets qui leur sont confiés. Quoi qu'il en soit, une chose est sûre: des mesures de précaution sont mises en place un peu partout pour éviter tout dommage.

Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC)

Tâche particulière pour le Laboratoire de Spiez

Pour garder son statut de laboratoire de référence de l'OIAC, le Laboratoire de Spiez (LS) doit se soumettre annuellement à un essai exigeant. Cette année, le LS assume dans ce cadre une tâche particulière: sur mandat de l'OIAC, il prépare les échantillons types qui seront par la suite remis aux autres laboratoires d'analyse participant au test. Une telle participation est non seulement techni-

quement plus complexe mais demande également plus de travail qu'une participation normale. Cette tâche supplémentaire signifie donc un gros investissement en temps et une responsabilité importante mais offre aussi l'occasion au LS de prouver qu'il fait partie des laboratoires de pointe au service de l'OIAC.

Projet de maintien de la valeur de Polycom 2030

Développement d'un composant important du système

En service depuis plus de dix ans, une grande partie des composants utilisés pour le réseau radio suisse de sécurité Polycom doivent être remplacés d'urgence en raison du changement technologique. À cet effet, le Conseil fédéral a approuvé en mars 2016 un crédit supplémentaire de 13,8 millions de francs en faveur de l'OFPP pour son projet de maintien de la valeur de Polycom 2030. S'appuyant sur cette décision de financement, l'OFPP est parvenu à

conclure avec Atos Suisse SA, l'intégrateur du système, un contrat portant sur le développement d'une passerelle («gateway»). Celle-ci représente un élément important qui permettra de faire fonctionner en parallèle les réseaux partiels cantonaux de Polycom et les sous-réseaux exploités par le Corps des gardes-frontière, qui seront les premiers à migrer sur une nouvelle technologie.

Évaluation du danger lié aux crues extrêmes de l'Aar

Lancement de l'étude principale

Pour améliorer l'évaluation des risques encourus par les installations riveraines en cas de crues extrêmes de l'Aar, les autorités doivent disposer de scénarios de danger homogènes fondés sur les méthodes les plus récentes. C'est précisément le but du projet «Bases Crues extrêmes Aar-Rhin» (Grundlagen Extremhochwasser Aar-Rhein EXAR) dont l'étude principale a été lancée en février dernier. Les résultats devraient être disponibles d'ici deux ans.

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) et l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) collaborent depuis 2013 dans le cadre de ce projet pour élaborer des bases homogènes et cohérentes pour l'évaluation des dangers liés aux crues rares à extrêmes de l'Aar (jusqu'à une période de retour de 10 000 ans, voire au-delà).

Cours de perfectionnement dans le canton de Lucerne

«Entrer en service, planifier, exécuter»

Depuis plus de dix ans, les cadres des organisations de protection civile du canton de Lucerne suivent régulièrement des cours de perfectionnement afin de pouvoir rapidement mettre en œuvre de nouveaux processus et introduire du nouveau matériel. Cette année, ce sont 350 officiers et chefs de groupe qui y ont participé.

Dans le cadre de ses cours de perfectionnement (C perf), le canton de Lucerne privilégie une formation axée sur l'intervention de même que la formation des cadres et la formation méthodologique et didactique. Le perfectionnement annuel d'un jour au moins s'appuie sur de nombreux travaux pratiques.

En janvier et février derniers, les cadres de la protection civile lucernoise ont été convoqués au centre d'instruction de Sempach pour un C perf d'un jour. Le programme était centré sur les connaissances acquises lors d'interventions et de cours de répétition de l'année précédente et sur des innovations, en premier lieu dans les domaines de la conduite et de la technique spécifique. La première partie du cours, dont les expériences des cadres pendant leurs engagements ont constitué un élément important, était consacrée aux différents styles de conduite et à leur application durant une intervention.

À partir des intempéries de 2015

L'exercice qui a suivi portait sur la conduite en intervention. Il était conçu sur la base des graves intempéries survenues à Dietikon en juin 2015, au cours desquelles la protection civile avait été engagée plusieurs jours. Cet événement ayant déjà servi de base à la formation pratique des commandants à la conduite d'interventions, les officiers ont quasiment pu sur la lancée poursuivre le travail en exécutant les ordres de leurs supérieurs. Après une introduction complète, les chefs de section se sont vu confier la double tâche de saisir le problème et de donner les consignes qui en résultent à leur échelon. Reprenant les ordres des officiers, les chefs de groupe se sont ensuite exercés à les exécuter dans un contexte d'intervention. Grâce à la formation cohérente à travers tous les échelons, l'ensemble des cadres connaîtra désormais le déroulement des activités qui leur incomberont durant les futures interventions.

La deuxième partie était intitulée «Entrer en service, planifier, exécuter». Cette situation initiale engageait les participants. D'une manière générale, ce bloc d'instruction avait pour thèmes la tactique et la technique d'intervention. La première a donné lieu à un parcours pratique visant à rem-



L'une des missions confiées: sécuriser une charge!

plir diverses missions selon des tâches attribuées de manière fortuite: sécuriser une charge, mettre en service une pelle mécanique, définir la technique de débitage, mettre en place le dispositif de sécurité antichute à l'aide d'une maquette, etc. Par la suite, les travaux effectués aux divers postes ont été passés en revue et les points relevant de la tactique d'intervention, tels que structure de la section, aspects spécifiques et niveau de formation du personnel, ainsi que les spécialistes disponibles et les capacités professionnelles des participants ont été déterminés.

En guise de clôture du cours, les cadres ont dû effectuer un bref exercice d'intervention qui leur a permis de mettre en pratique l'acquis en tenant compte de la donnée d'ordres correcte et des éléments tactiques assimilés auparavant. L'amélioration notable de la prestation fournie a convaincu tout le monde.

Le C perf 2016 peut être qualifié de réussi sur toute la ligne. Les nombreux échanges entre la direction du cours, les formateurs et les participants ont été positifs sans exception.

Le canton de Glaris analyse ses lacunes

Bases de la planification préventive

En cas d'événement, une préparation aux situations d'urgence bien organisée permet de limiter les dégâts qui en résultent, autrement dit d'en réduire les conséquences. Dans ce contexte, le canton de Glaris a procédé à une analyse des déficits afin de déterminer son potentiel d'optimisation.

La première étape d'une préparation aux situations d'urgence optimale consiste à analyser les dangers. Pour le canton de Glaris, les résultats d'une telle analyse sont disponibles depuis 2014. Celle-ci a été suivie d'une analyse des déficits qui vise, à l'aide de scénarios de dangers – Glaris en compte neuf –, à mettre en évidence les défis en vue de la maîtrise des événements.

En février 2015, le Conseil d'État glaronnais a chargé le Département de la sécurité et de la justice d'effectuer une analyse des lacunes. À cet effet, celui-ci a institué un groupe de projet interdépartemental dirigé par le chef d'état-major de l'organisation cantonale de conduite. Après avoir défini les tâches et prestations requises pour une gestion efficace d'événements, l'équipe interdépartementale a comparé les résultats avec la situation réelle en mettant l'accent sur les trois champs d'action essentiels à la protection de la population: suivi de la situation, communication et ressources.

Potentiel d'optimisation constaté

Le rapport final de l'analyse des déficits montre que le canton de Glaris dispose de bonnes bases pour la maîtrise de catastrophes et de situations d'urgence tout en constatant qu'il existe un potentiel d'optimisation. Diverses mesures

d'élimination des déficits ont alors été élaborées et consignées. Pour une partie d'entre elles, il va cependant falloir déterminer des fondements conceptuels avant qu'elles ne puissent entrer dans un ensemble de mesures.

Cinq concepts d'ici 2017

Le département compétent glaronnais mettra donc au point d'ici l'été 2017 les cinq concepts suivants:

- Business Continuity Management (BCM, gestion de la continuité des activités) avec plan d'abandon des tâches
- Analyse et optimisation du système coordonné de protection de la population
- Suivi coordonné de la situation (processus, systèmes)
- Communication dans les situations prioritaires pour la protection de la population
- Gestion des ressources du canton

Ces concepts seront soumis pour décision à l'exécutif cantonal et serviront à la mise en œuvre des mesures préventives à l'intérieur du canton.

Nouvelles concernant le personnel du canton des Grisons

Martin Bühler succède à Hans Gasser

À la fin avril 2016, le gouvernement grison a nommé un nouveau chef du Service de la sécurité civile et militaire en la personne de M. Martin Bühler, qui succède ainsi à M. Hans Gasser, lequel partira à la retraite fin octobre après 25 ans à la tête du service.

Âgé de 40 ans, Martin Bühler est membre de la direction de la Haute École pédagogique des Grisons. Précédemment, ce maître d'école primaire et diplômé en sciences politiques avait travaillé comme responsable de projet auprès de l'unité «Relations internationales de la défense» (RI D) de la Confédération. Il a accompli sa carrière militaire chez les grenadiers. D'abord en qualité de commandant de compagnie puis jusqu'ici en tant que major EMG

auprès de l'État-major du Commandement des Forces Spéciales (CFS), le futur titulaire a pu acquérir de l'expérience dans la collaboration civilo-militaire.

Employant une trentaine de personnes, le Service cantonal de la sécurité civile et militaire est responsable des affaires militaires, de la protection civile et de la protection de la population. Martin Bühler dirige également l'état-major cantonal de conduite.

Cours de cadres de la protection civile du canton de Zurich

Exercice d'intervention à la suite d'un séisme

La formation des officiers de la protection civile cantonale zurichoise responsables de l'unité d'assistance et d'appui s'est terminée à la fin février par un exercice d'intervention. L'exercice auquel toutes les organisations partenaires étaient intégrées avait pour objectif principal de mieux se familiariser les unes avec les autres.

En fin d'après-midi du 25 février 2016, les participants du cours de cadres de la protection civile cantonale apprenaient – dans le cadre de l'exercice – que la terre avait tremblé dans la région du lac de Zurich. Toutes les organisations partenaires de la protection de la population étaient engagées. Après avoir obtenu un aperçu de la situation, l'organe de conduite de la ville d'Uster a ordonné aux sapeurs-pompiers locaux et aux membres de la protection civile municipale d'occuper le secteur d'attente à proximité du local des sapeurs-pompiers.

Suite à des informations faisant état de dommages sismiques dans la région de Riedikon, la police municipale d'Uster a lancé une alerte et envoyé des patrouilles sur les lieux. À leur arrivée, les forces de police ont été confrontées avec une image de dévastation: des arbres renversés et des décombres bloquant les voies d'accès, le courant partiellement interrompu, des bâtiments effondrés ou en feu, un bus impliqué dans un accident, des passagers incarcérés, des victimes errant dans les parages, des personnes ensevelies tentant de se manifester...

Police, sapeurs-pompiers et protection civile

La patrouille a immédiatement informé la centrale, qui a aussitôt mobilisé les sapeurs-pompiers et la protection civile. Les opérations d'intervention se sont alors succédé sans relâche pour déblayer les chaussées, éteindre les incendies, dégager des personnes des décombres et des véhicules, apporter les premiers secours aux blessés et amener les sans-abri aux postes collecteurs. Il a aussi fallu établir l'identité des personnes concernées et les réunir avec leurs proches. Les intervenants étaient finalement chargés de retirer les morts (représentés par des mannequins) dont les organes policiers avaient autorisé la prise en charge ultérieure. L'exercice, pour lequel les Samaritains d'Uster ont fourni les figurants et les «blessés» qu'ils avaient eux-mêmes maquillés, a duré jusqu'aux premières heures de la nuit.

C'est sciemment que la direction de l'exercice avait choisi le scénario du tremblement de terre. L'exercice visait les objectifs suivants:

- coordonner la maîtrise des conséquences d'un séisme (au centre de formation de Riedikon) afin de mieux connaître les différentes organisations partenaires;



Des concertations réciproques et la mise en place de structures s'imposent.

- simuler les processus liés aux convocations et le rythme de conduite à tous les échelons;
- garantir en tout temps la logistique et le suivi correct de la situation.

Potentiel d'optimisation identifié

Lors de l'évaluation, le chef de l'exercice a relevé positivement l'emplacement identique et la bonne collaboration des directions d'intervention concernées, la documentation pertinente (journal, croquis) ainsi que la communication rapide entre les partenaires.

L'analyse finale a également révélé un potentiel d'optimisation, notamment en ce qui concerne l'état des connaissances sur les organisations partenaires et leurs capacités respectives, l'organisation de la place sinistrée et des ressources et les premières concertations – tardives et lacunaires – entre les partenaires.

Dans l'optique de la direction de l'exercice, le choix du scénario et la fixation des objectifs ont été optimaux. Les insuffisances ont été identifiées et pourront désormais être corrigées.

150 ans de la Croix-Rouge suisse (CRS)

Une naissance en deux temps

Fruit d'une vision du Genevois Henry Dunant, la Croix-Rouge est née en Suisse en 1863. C'est trois ans plus tard, grâce à l'engagement de personnalités influentes de l'époque, qu'a vu le jour sa 11^e Société nationale: la Croix-Rouge suisse.



Depuis mars 2016, un timbre commémoratif émis pour les 150 ans de la CRS est disponible dans tous les offices de poste.

La Suisse a-t-elle vraiment besoin de sa propre Croix-Rouge? Le pays est neutre, le Comité international a son siège à Genève... Tel est le raisonnement qui prévaut à l'origine du côté de Berne, d'autant plus que l'Europe compte déjà dix sociétés nationales de la Croix-Rouge. Puis vient l'année 1866, marquée par l'embrasement d'une partie de l'Europe. Le Comité international de la Croix-Rouge, sous l'impulsion en particulier de son président Gustave Moynier, se met à faire pression sur la Suisse.

17 juillet 1866, fondation de la Croix-Rouge suisse

Il dépêche alors à Berne un représentant au prestige immense: Guillaume-Henri Dufour. Durant la guerre du Sonderbund, le général avait ordonné à ses soldats d'épargner non seulement femmes, enfants, vieillards et prêtres, mais aussi prisonniers de guerre et blessés. C'est donc tout naturellement qu'il avait soutenu l'initiative d'Henry Dunant et qu'il a été, de 1863 à 1864, le premier président de la Croix-Rouge. De 1862 à 1866, il a également été conseiller aux Etats pour Genève. Dufour se rapproche du Zurichois Jakob Dubs, qu'il avait eu sous ses ordres pendant la guerre du Sonderbund. L'homme fort du Conseil fédéral s'était déjà distingué dans la lutte contre la discrimination des juifs en Suisse. Le 1^{er} juillet 1866, tous deux appellent à la création d'une association vouée à la protection des soldats blessés: la Croix-Rouge suisse voit le jour le 17 juillet 1866 à Berne, avec pour mission particulière d'aider non seulement les soldats, mais aussi leurs familles.

1882, ancrage au sein de la population

La nouvelle entité compte à l'origine cinq membres, dont le président Jakob Dubs, puis une quarantaine de personnes, toutes issues des milieux politique, scientifique ou militaire. Mais avec huit sections seulement, elle n'a pas les moyens des ambitions d'Henry Dunant. Ce n'est qu'en 1871, avec l'internement de l'armée de Bourbaki durant la guerre franco-prussienne, qu'elle mène sa première action humanitaire d'envergure – renforçant à cette occasion les sections dont le nombre atteint désormais la vingtaine. Et il faut attendre 1882 pour que soit créée, sur une base beaucoup plus large, la CRS telle que nous la connaissons aujourd'hui: une organisation au service de l'ensemble de la population, solidement ancrée en son sein.

«Destination Croix-Rouge»

En collaboration avec le Musée Suisse des Transports à Lucerne, la Croix-Rouge suisse a conçu l'exposition: «Destination Croix-Rouge». Jusqu'au mois de janvier 2017, elle permet aux visiteurs d'aller à la rencontre de six pays où la Croix-Rouge aide les populations à mieux se protéger contre les catastrophes. L'exposition, qui s'adresse en particulier au jeune public, invite à découvrir d'autres pays et cultures, à se pencher sur le thème du voyage et à se confronter aux catastrophes et aux mesures de prévention envisageables. Les visiteurs du Musée des Transports apprendront encore que la mobilité, les transports et la logistique jouent un rôle important dans les activités de la Croix-Rouge.

Informations complémentaires:
www.weltreiseroteskreuz.ch

Visite de musée proposée par la FSPC

Voyage dans le temps

La Section Protection et assistance de Zurich (Schutz & Rettung Zürich) a aménagé dans le bunker Landenberg un musée de la protection civile exceptionnel qui propose aux visiteurs un voyage dans le temps dans une atmosphère authentique.

Sur la place de jeux du parc Landenberg, situé dans le quartier zurichois de Wipkingen, rien ne l'indique et pourtant, juste en-dessous, se trouve le bunker Landenberg, construit en 1941 comme poste sanitaire de secours et comme cantonnement de troupe de la défense aérienne, l'organisation qui a précédé la protection civile. D'un diamètre de 25 mètres et d'une surface de près de 2000 mètres répartie sur trois étages descendant à onze mètres au-dessous du sol, le bunker abrite de nombreuses subtilités techniques qui rendaient le séjour supportable ou tout simplement possible: système d'aération sophistiqué, groupes électrogènes, fosse septique, réservoir d'huile, réserves d'eau et de nourriture. Grâce à ces installations, le bunker pouvait fonctionner de façon autonome pendant plusieurs semaines. On y trouve même un ascenseur qui n'est plus en service mais dont de nombreuses parties sont d'origine et en état de marche. En 1984, la construction a été désaffectée puis transformée en entrepôt pour y stocker du matériel de la protection civile surnuméraire ou devenu obsolète et le sauver ainsi de la destruction.

Des objets vieux de 100 ans

Le bunker Landenberg gagne à être visité. Non seulement pour l'endroit, mais aussi pour le musée de la protection civile exceptionnel que Schutz & Rettung Zürich y a installé en 2005. Les objets les plus anciens datent de la Première Guerre mondiale. Ils sont accompagnés de textes, d'illustrations et de photos expliquant le contexte et l'époque auxquels ils appartiennent. «Certains objets n'ont pas de lien direct avec la protection civile», explique Sandro Magistretti, directeur du musée, «mais ils permettent de comprendre son évolution.»

La salle d'opération, avec ses deux tables, est installée au premier sous-sol et constitue le clou du spectacle. Si les objets qu'on y trouve ont autrefois sauvé des vies, ils donnent aujourd'hui bien souvent des sueurs froides aux visiteurs qui les observent. Dans une vitrine, on découvre par exemple une machine à manivelle permettant, par dépression, de transfuser du sang directement de la veine d'un donneur à celle d'un receveur.

Nouveau concept

Sandro Magistretti a toujours quelque chose à raconter sur l'exposition: aspects sanitaires, black-out, mobilisation, attaques aériennes, évacuation, rationnement, ap-



Les objets exposés donnent bien souvent des sueurs froides aux visiteurs.

visionnement, transmissions, défense aérienne ou encore engins modernes de la protection civile. Des guides proposent également des visites gratuites du musée quelques samedis par année. Il est aussi possible de réserver une visite pour un groupe de 45 personnes au maximum.

Dans l'atmosphère authentique du bunker Landenberg, il y a vraiment quelque chose à apprendre sur l'histoire de la protection civile. Trop peut-être: «certaines pièces sont surchargées», admet le directeur du musée. Mais cela devrait changer: Sandro Magistretti et son équipe prévoient de réaménager l'espace. Le bunker réserve encore bien des surprises.

Pour de plus amples informations:

www.stadt-zuerich.ch/zivilschutzmuseum

Tchernobyl, 30 ans après

Comment la Suisse est-elle préparée?

La catastrophe nucléaire survenue le 26 avril 1986 dans la centrale de Tchernobyl, en Ukraine, a eu des répercussions dans une grande partie de l'Europe. Le 30 avril 1986, le nuage radioactif atteignait également la Suisse. Dès le 29 avril, le Laboratoire de Spiez devait se tenir prêt, dans le cadre de l'organisation d'intervention en cas d'augmentation de la radioactivité, à procéder à des mesures de la radioactivité.

La dissémination d'une grande quantité de radioactivité dans l'environnement à la suite d'un accident dans une

centrale nucléaire a de graves conséquences. Les catastrophes de Tchernobyl (1986) et de Fukushima (2011) l'illustrent bien. Pour parer à cette menace, la Suisse a mis au point un éventail complet de mesures de protection d'urgence.

Pour plus d'informations sur le sujet, vous pouvez consulter les blogs de Kurt Mürger, chef de la Section Communication de l'OFPP, et Andreas Bucher, chef de la Section Stratégie et communication du Laboratoire de Spiez: <https://alertsuisse.ch/fr/>

«Tox Info Suisse»

Un timbre spécial pour commémorer ses 50 ans d'existence



Tox Info Suisse, service de consultation officiel en Suisse pour toute question liée aux intoxications, fête ses 50 ans d'existence. La Poste lui dédie un timbre spécial à l'occasion de ce jubilé. En 1966 en effet, la Société suisse des pharmaciens posait la pierre angulaire de Tox Info Suisse. Au début, les médecins légistes de l'Université de Zurich et l'ancienne Commission intercantonale des poisons étaient aussi de la partie.

Les médecins et les professionnels de la santé fournissent des renseignements à titre gracieux, au numéro d'urgence 145, jour et nuit, en cas d'intoxication manifeste ou suspectée. Ils disposent d'une vaste documentation sur les produits chimiques, les médicaments, les plantes vénéneuses, les animaux venimeux, les denrées alimentaires et autres produits pouvant provoquer des intoxications. En 2015, Tox Info Suisse a répondu à environ 38 400 demandes de renseignement émanant du public et des professionnels de la santé.

Travaux en milieu hyperbare

Exceptions autorisées pour la police et les sauveteurs

Le 13 avril 2016, le Conseil fédéral a mis en vigueur, avec effet immédiat, une réglementation transitoire pour les plongeurs de la police et des services de sauvetage ainsi que pour les instructeurs de plongée. Certaines dispositions de l'ordonnance sur les travaux en milieu hyperbare

ne leur sont plus applicables, si bien que ces personnes peuvent poursuivre leurs activités sans enfreindre la loi. La réglementation transitoire s'applique jusqu'à l'entrée en vigueur d'une nouvelle version de l'ordonnance.

IMPRESSUM

Protection de la population 25 / juillet 2016 (neuvième année)

La revue *Protection de la population* est disponible gratuitement en Suisse, en allemand, français et italien.

Editeur: Office fédéral de la protection de la population OFPP

Coordination et rédaction: P. Aebischer

Equipe de rédaction: A. Bucher, Ch. Fuchs, D. Häfliger, M. Haller, K. Mürger, N. Wenger

Traductions et révisions rédactionnelles: Services linguistiques OFPP

Contact: Office fédéral de la protection de la population OFPP, Information, Monbijoustr. 51A, CH-3003 Berne, téléphone: +41 58 462 51 85, e-mail: info@babs.admin.ch

Photos: p. 10 et 12 SEM / Thomas Kern

Mise en page: Centre des médias électroniques ZEM, Berne

Reproduction: les droits d'auteur sont réservés pour tous les textes et images publiés dans la revue *Protection de la population*. Toute reproduction est soumise à l'approbation de la rédaction.

Tirage: allemand: 8100 exemplaires, français: 3100 exemplaires, italien: 800 exemplaires

L'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) est l'éditeur de la revue «Protection de la population». Cette revue n'est cependant pas une publication officielle au sens strict, mais plutôt une plate-forme. En effet, les articles ne reflètent pas obligatoirement le point de vue de l'OFPP.

Prise en charge de personnes en quête de protection

Le regard de V. L'Épée

Vincent L'Épée dessine pour les quotidiens romands «L'Express», «L'Impartial» et «Le Journal du Jura». Ses dessins paraissent également dans la revue bimestrielle «Edito+Klartext» et, occasionnellement, dans l'hebdomadaire «Courrier international». Il vit à Neuchâtel.



Prochaine édition
N° 26, novembre 2016

Dossier

Quand il n'y a plus d'électricité

Votre avis compte!

C'est avec plaisir que nous attendons vos réactions et suggestions pour les prochains numéros!

info@babs.admin.ch

Commandes

La revue de l'Office fédéral de la protection de la population OFPP paraît trois fois par an en allemand, français et italien.

La revue peut être commandée au numéro ou par abonnement à l'adresse suivante:

www.protpop.ch ou info@babs.admin.ch



«Je ne suis pas favorable à un service à la carte. Il ne saurait y avoir de liberté de choix.»

Guy Parmelin, conseiller fédéral et chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS

Page 4

«Lors d'une prise en charge dans l'urgence, l'intervention de personnes astreintes à la protection civile est certainement une option.»

David Keller, chef de division au sein du Secrétariat d'État aux migrations (SEM)

Page 10

«Des crises suprarégionales sont résolues au mieux en étroite collaboration avec le voisin.»

Albert Fritsche, vétérinaire cantonal SG

Page 22